



PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGE ET DE RESERVATIONS
PARTIE BOURG
 Echelle : 1/2000ème

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME	PROJET DE PLAN DE ZONAGE ET DE RESERVATIONS	4.2.3
Carte communale	Prise en compte	11 septembre 2011
Approuvé par le conseil municipal	Prévisibilité :	30.04.2011
Approuvé en conseil communautaire	Projet approuvé le :	02/04/2014

LEGENDE

- Limite communale
- Zone urbaine de centre-bourg
- Zone urbaine de densité moindre
- Zone à urbaniser à court terme
- Zone à urbaniser à long terme
- Zone agricole comprenant quatre secteurs :
 - Secteur A1 couvrant les périmètres de captage d'eau potable
 - Secteur A2 couvrant les zones de champs agricoles
 - Secteur A3 couvrant les zones de champs agricoles
 - Secteur A4 couvrant l'habitat en zone agricole
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Emplacements réservés
- Zones de risques du PPRN approuvé le 23 septembre 1999
- Eléments de paysage identifiés (au titre de l'art. L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtimens agricoles pouvant changer de destination (au titre de l'art. L.123-1-5 du Code de l'Urbanisme, modifié par la loi AURF du 24 mars 2014)
- Constructions nouvelles

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Numéro	Assiette	Superficie (m²)	Destination	Surface (m²)	Surface (m²)
1	Emplacement réservé n°1	1000	Emplacement réservé n°1	1000	1000
2	Emplacement réservé n°2	1000	Emplacement réservé n°2	1000	1000
3	Emplacement réservé n°3	1000	Emplacement réservé n°3	1000	1000
4	Emplacement réservé n°4	1000	Emplacement réservé n°4	1000	1000
5	Emplacement réservé n°5	1000	Emplacement réservé n°5	1000	1000
6	Emplacement réservé n°6	1000	Emplacement réservé n°6	1000	1000
7	Emplacement réservé n°7	1000	Emplacement réservé n°7	1000	1000
8	Emplacement réservé n°8	1000	Emplacement réservé n°8	1000	1000
9	Emplacement réservé n°9	1000	Emplacement réservé n°9	1000	1000

LOMPRE ET DESTERENS

